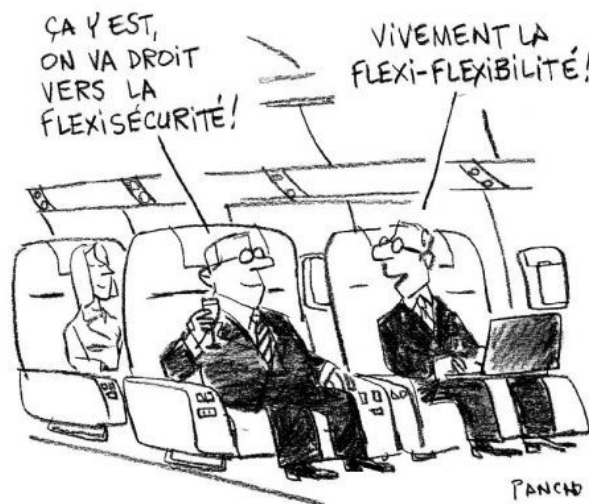


Nous appelons à la grève les 27,28 février et les 1, 2, 3 mars

L'ATTAQUE MAJEURE DE TRANSFORM : LA FLEXIBILITE !



Fin juillet, le nouvel Accord Collectif, c'est-à dire Transform, avait été majoritairement refusé par l'ensemble des PNC.

La réouverture des négociations annoncée en fanfare par le SNPNC/FO, l'UNSA et l'UNAC voulait vous donner l'impression que ces 3 syndicats avaient repris la main face à une direction qui ne cesse ses attaques...ainsi notre direction vient de dévoiler son dernier projet : le projet « Best » ou comment faire service haut de gamme en Première sur les 777-300 avec un PNC en moins !

Bon nombre d'espoirs risque de bientôt laisser place à une réalité amère car notre direction ne reviendra en aucun cas sur l'Accord de cadrage signé au printemps dernier par les 3 syndicats représentatifs pour permettre à AF de dégager plus de 20% de productivité sur notre dos !

Non seulement nos dirigeants ont une interprétation toute personnelle de ce pourcentage mais en plus , ils ne cessent pas leurs attaques...bien au contraire !!!

Ainsi sur MC et CC (tout comme sur les bases Province) la notion de la double activité a fait son apparition (dans le projet Transform).

Nous pouvons donc atterrir jusqu'à 01h00 du matin et effectuer l'activité prévue initialement...

SUD Aérien PNC

Roissy : Cité PN – 2^{ème} étage – Tél. : 01 41 56 30 38/39/41 – sudafpnc@orange.fr

Orly : Bâtiment 75 (en face des Sheds) – Tél. : 01 41 75 12 05 - sudaf@wanadoo.fr

www.sud-aerien.org

L'horaire de début de réserve pourra être communiquée au plus tard à J-1 20h par l'entreprise !

De plus, notre direction a décidé de faire voler en éclats et de manière radicale, la stabilité de nos TDS en faisant purement et simplement **disparaître nos repos stables (S) pour les remplacer par des Journées d'inactivité (JI) qui par définition ne sont pas stables !**

Ainsi, **si nous ne respectons pas le nouveau délai de prévenance pour toute absence** (2h avant l'heure de pointage) **ou si nous ne pouvons pas assurer notre activité (en arrêt maladie, journée enfant malade, journée joker etc...),** notre planning pourra être totalement reconstruit !

EN CLAIR, AF VA POUVOIR METTRE PAR TERRE NOS DDA, NOS ROTATIONS ET NOS JOURS DE REPOS INITIALEMENT PREVUS...SEULE « UNE CONVERGENCE SERA RECHERCHEE » !

Toujours dans cette lignée, **la compagnie n'aura aucune contrainte horaire si, à cause de l'exploitation, notre vol initial était annulé !**

Nous devons faire un A/R MAD du matin...pas de problème, si nous sommes prévenus 48h avant...ce vol du matin pourra se transformer en A/R du soir que cela nous convienne ou pas !

Toujours plus avide de productivité et de flexibilité, AF vient de mettre au point une procédure sur les bases Province ; ce sont les fameux « OK » / « KO » (c'est la possibilité pour le moment sur la base du volontariat de voler sur nos jours de repos).

Comme l'a confirmé récemment Mme Parly dans une interview les bases permettent à notre direction d'expérimenter des règles de flexibilité et de productivité accrues et de règles d'utilisation de rémunération très dégradées...il n'est pas difficile d'imaginer que cette procédure prendra sûrement place d'ici quelques mois sur MC et CC.

Pour le LC, notre direction n'a pas manqué de créativité pour aller au-delà de la déstabilisation de planning car elle l'applique déjà ...Aussi, **en cas de déstabilisation de notre planning dû à un incident d'exploitation ou à une absence...le nombre de jours de repos mensuels n'est plus garanti !**

La direction pourra alors pousser le vice jusqu'à **restituer le nombre de jours de repos manquants à M+2 !**

De plus, dans le cas particulier d'une déstabilisation d'une rotation en amont d'une période d'inactivité (congés, repos, mois off etc...) dû à un incident d'exploitation ou dû à une absence, l'entreprise aura tout le loisir de positionner le RPC d'une rotation, non pas sur le mois en cours...mais sur le prochain mois d'activité !

Toujours dans cette lignée, **si nous ne respectons pas les nouveaux délais de prévenance, c'est-à-dire 2h avant l'heure de pointage, plus d'une fois pendant 6 mois...10 jours de réserve supplémentaires** (qui ne rentre pas donc dans le quota du nombre de jours de réserve annuels) **pourront nous être positionnés le semestre suivant !**

Quel que ce soit le secteur ...CC, MC ou LC cette liste n'est malheureusement pas exhaustive et nous n'avons abordé que les nouveaux aspects concernant la flexibilité...

Loin de l'image qu'AF veut bien se donner dans les médias...nous n'avons jamais connu de telles attaques !

Ce constat (bien qu'incomplet !) va tous nous mettre dans une grande précarité...que va-t-il advenir des familles de navigants, des familles mono parentales etc... ?

En faisant coller notre activité aérienne au plus près des conditions et des aléas d'exploitation nous allons être dans l'incapacité de gérer vie professionnelle et vie personnelle alors même que ces 2 aspects ne sont déjà pas compatibles !

Ne soyons pas fatalistes !

Ne laissons pas la direction brader notre vie privée !

Lors d'une intersyndicale qui a lieu le 9 janvier dernier, nous avons décidé avec l'UGICT-CGT d'organiser un mouvement. Nous appelons tous les PNC et donc toutes les autres organisations syndicales à se mobiliser !

Nous appelons à la grève les 27,28 février, le 1, 2, 3 mars

Pour faire entendre notre colère contre ce projet inacceptable et imposer un Accord collectif protecteur



PNC
PNC

Union
syndicale
Solidaires

Février 2013

SUD Aérien PNC

Roissy : Cité PN – 2^{ème} étage – Tél. : 01 41 56 30 38/39/41 – sudafpnc@orange.fr
Orly : Bâtiment 75 (en face des Sheds) – Tél. : 01 41 75 12 05 - sudaf@wanadoo.fr

www.sud-aerien.org